

Les stagiaires BEATEP

Foyer des Jeunes Travailleurs de Tarbes



Pré-enquête
Pré-enquête
Le péri-scolaire
Pays du Val d'Adour

Décembre 2003/ Janvier 2004

Remerciements :

Les stagiaires remercient l'ensemble des personnes qui ont accepté de les rencontrer ou de leur transmettre les informations utiles à leur étude, ainsi que toutes les personnes qui ont mis à disposition les moyens nécessaires pour ce travail.

Et plus particulièrement :

- Les cinq personnes ressources des sites enquêtés : Mme DUMONT de la communauté de communes « Bastides et Vallons du Gers », Mme VACHER de la communauté de communes « Hautes Vallées de Gascogne » ; Mr CAMBAYOU de la communauté de communes du canton de Garlin ; Mme DEFFES de la commune de Vic en Bigorre, Mlle PRADERE de l'association SOLEIL.
- Mr BACCI ALONE, Directeur de la SEMADOUR et Mr CHALAN
- Mr BOURBON, Président de la communauté de communes « Les Castels »
- Mme DESPERT , responsable du service formation du FJT.

SOMMAIRE

I - POURQUOI CETTE ENQUETE

I-1 Les motivations de l'enquête

- I-1-1 La commission éducation enfance jeunesse du Conseil de Développement
- I-1-2 Nos interrogations
- I-1-3 Les limites de cette étude

I-2 Les enjeux

- I-2-1 Les enjeux éducatifs
- I-2-2 Les enjeux socio-économiques
- I-2-3 Un enjeu politique ?
- I-2-4 L'évolution de la réglementation

II - LES DONNEES ET LES METHODES

II-1 La population soumise à l'étude

II-2 Les méthodes choisies

- II-2-1 Recueil et traitement des données
- II-2-2 Les aspects logistiques

III - LES RESULTATS

III-1 Le traitement collectif des informations

- III-1-1 Les organisations intercommunales
- III-1-2 Les écoles : le nombre de classes et les effectifs du personnel pédagogique
- III-1-3 Les transports scolaires

- III-1-4 La mise en commun entre le temps péri-scolaire et le temps scolaire
- III-1-5 Les effectifs du péri-scolaire (chiffres moyens)
- III-1-6 Repas du midi : Rapport entre la fréquentation des enfants et le nombre de personnel encadrant
- III-1-7 Les formations des encadrants
- III-1-8 Les types de contrats des encadrants
- III-1-9 Synthèse des points de vue exprimés lors des entretiens
- III-1-10 Dynamique locale concernant le péri-scolaire

III-2 Le traitement des informations par site enquêté

- III-2-1 Communauté de communes des « Hautes- Vallées de Gascogne »
- III-2-2 Communauté de communes « Bastides et Vallons du Gers »
- III-2-3 Communauté de communes du Canton de Garlin
- III-2-4 Commune de Vic-Bigorre
- III-2-5 Communauté de communes « Les Castels », SIVOS de Vilasom et écoles de Madiran et Castelnau RB

IV- ANALYSE ET PISTES DE REFLEXION

- IV-1 Secteur par secteur
- IV-2 En conclusion

GLOSSAIRE

ANNEXES

1 - Le Pays du Val d'Adour

2 - La Charte du Pays du Val d'Adour

*3 - Les points d'appuis pour le développement de politique enfance
jeunesse*

4 - La Commission Education Enfance Jeunesse

5 - La formation BEATEP

6 - L'association SOLEIL

7 - Les formations au métier de l'animation

*8 - Les politiques contractuelles pouvant aider des projets de
structuration du périscolaire CEL, CTL, CE, CETL*

9 - L'aménagement du temps péri-scolaire

10 - La nouvelle réglementation

I - POURQUOI CETTE ENQUETE

I-1 Les motivations de l'enquête

I-1-1 La commission éducation enfance jeunesse du Conseil de Développement (annexe n° 4) :

Au cours des réunions de la commission enfance / jeunesse, différents témoignages ont amené à constater la diversité des pratiques d'accueil des enfants sur le temps péri- scolaire.

L'importance de créer une cohérence dans la prise en compte des temps libres afin d'en faire un temps éducatif pour tous les enfants du Pays est devenue une priorité de la commission.

Un état des lieux s'impose afin de faire un diagnostic qui permettra d'orienter les acteurs locaux pour favoriser un développement harmonieux des pratiques éducatives du péri- scolaire .

I-1-2 Nos interrogations :

Ce qui a motivé notre pré- enquête, outre la demande de la commission jeunesse du Pays du Val d'Adour et l'exercice en dimension réelle qui nous était proposé, a été nos interrogations sur la place du péri- scolaire sur le territoire et sur son développement.

Nos questions ont été les suivantes :

- Existe-il une homogénéité entre les secteurs étudiés ?
- Comment les enfants vivent-ils ce service ?
- Est-ce que les parents trouvent que le service répond à leur attentes éducatives et à leur besoin de garde ?
- Les professionnels (enseignants et animateurs) sont-ils satisfaits de l'existant ?
- Est-ce que les élus trouvent que le service répond à une dynamique locale, connaissent-ils tous la réglementation et les leviers pour les aides financières ?

Notre objectif principal est de faire une étude à la fois qualitative et quantitative du péri-scolaire sur des secteurs géographiques précis, ceci, dans le but de donner des orientations à l'enquête de l'association SOLEIL (mission appuis technique au porteurs de projets éducatifs locaux).

Notre étude vient en complément des travaux antérieurs qui ont été réalisés ; l'étude du secteur enfance / jeunesse, et plus précisément celle

du péri-scolaire, n'a pas été faite par les différents diagnostics et notamment par les travaux du RCT, et par les travaux d'élaboration de la charte du Pays du Val d'Adour.

I-1-3 Limites de cette étude :

- **Ce travail de pré-enquête n'est cependant pas exhaustif** puisqu'il ne concerne que cinq sites et que seuls quelques acteurs locaux ont été contactés. Il demeure pour autant une base de réflexion pour alimenter une enquête plus systématique qui concernera l'ensemble du territoire.
- **Des stagiaires BEATEP (cf annexe n° 5) enquêtent :**
De plus, il s'agit du travail d'un groupe d'étudiants qui le réalise dans le cadre de leur formation d'animateurs socio-éducatifs professionnels et non pas une commande auprès d'enquêteurs professionnels.

I-2 Les enjeux

I-2-1 Les enjeux éducatifs (cf Annexe n° 9)

L'évolution de notre système éducatif reconnaît maintenant l'enfant acteur dans son environnement. Les transformations de la vie familiale et scolaire ont modifié les influences éducatives qui s'exercent sur l'enfant. Les temps libres, par leur ampleur, s'affirment comme un pôle important de la vie quotidienne des enfants, pourtant, ils sont encore mal reconnus.

Le temps libre est un espace fondamental d'éducation, de culture et d'intégration qui présente deux caractéristiques essentielles :

- Offrir aux enfants diverses situations à vivre qui leur permettraient de se découvrir eux mêmes, de découvrir les autres.
- Leur offrir un espace de liberté leur permettant d'éveiller leur curiosité, leurs motivations, leur créativité et d'ouvrir leur esprit à de nouvelles choses.

Ils pourraient ainsi développer leurs capacités psychomotrices, cognitives et sociales ; notamment grâce aux jeux et ce dans tous les domaines.

Ces enjeux doivent être partagés entre les trois espaces temps où évoluent les enfants : l'école, la famille, et les temps libres.

Chacun ayant ses propres enjeux éducatifs, complémentaires et d'égale importance.

I -2-2 Les enjeux socio-économiques

Pour rédiger ce document, nous nous sommes appuyés sur le diagnostic préalable à l'élaboration de la charte de services publics du Val d'Adour réalisé par le cabinet RCT et sur le texte de la Charte du Pays du Val d'Adour. (cf annexes n° : 2 et 3)

La valorisation du territoire par la mise en réseau des ressources locales et des hommes est un élément indispensable de cohésion territoriale socio-économique. Les préoccupations de ces territoires ruraux sont d'être attractifs sur le plan économique et quant à la qualité des services de proximité afin de freiner le déclin démographique.

Pour devenir un modèle de « ruralité moderne », il est essentiel pour ces territoires de maintenir une activité industrielle et commerciale, ainsi que des services de proximité accessibles et de qualité. Les élus du territoire, conscients des enjeux liés à ce secteur d'activité travaillent à l'élaboration concertée d'une charte des services publics.

Les orientations de la Charte visent le maintien et le développement des services sur le territoire, qui sont autant d'atouts pour fixer les familles et un élément attractif pour de nouvelles populations.

Le soutien et le développement des services destinés à des publics ciblés tels que la petite enfance et la jeunesse est important pour le Pays du Val d'Adour qui a pour but d'offrir une gamme de services complète en matière d'éducation dans les cadres scolaire, péri-scolaire et extra scolaire sur l'ensemble du territoire.

Les évolutions du mode de vie ont des répercussions sur les territoires ruraux. C'est pourquoi le Pays du Val d'Adour souhaite voir se développer des services inexistants et novateurs, notamment les dispositifs collectifs d'accueil d'enfants avec les structures de type CLAE, CLSH.

Le développement de ces services implique et favorise le développement d'emplois de proximité, de plus en plus qualifiés, avec possibilité d'évolution de carrière, notamment pour des femmes. La formation des personnels en place et nouveaux devient nécessaire et sera facteur de développement.

I -2-3 Un enjeu politique ?

La politique Enfance Jeunesse recouvre un enjeu majeur dans une logique de développement d'un territoire.

Cependant elle ne devient un enjeu politique notoire qu'à partir du moment où les élus en prennent pleinement conscience et de ce fait se

donnent les moyens de la mener à bien en vue de préserver une qualité de vie pour la population.

Depuis 1999, la mise en place et le développement du Pays du Val d'Adour constitue un espace politique et citoyen privilégié pour l'organisation d'une concertation en matière de politique Enfance Jeunesse, basée sur un dialogue local sur le territoire. (annexes n° 1, 2 et 3)

Dans le cadre de la Charte du Pays du Val d'Adour et du Programme Cadre, des dispositifs sont prévus pour mobiliser, former et solliciter le personnel concerné par la politique Enfance Jeunesse ainsi que tous les autres acteurs du territoire issus, entre autres, du tissu associatif ou de la société civile pour les jeunes.

Ces diverses mesures ont été référencées à partir de documents tel que le dossier opérationnel pluriannuel, dans le chap y du présent document.

Des organisations intercommunales ont été mises en place pour préserver un réseau d'écoles suffisant sur le territoire et participer au maintien des petites écoles rurales (RPI, SIVOS, Communauté de Communes ayant la compétence enfance jeunesse).

Il semblerait qu'une structuration cohérente soit également nécessaire pour permettre le développement d'un accueil de qualité pour les temps libres de l'enfant et du jeune : La viabilité d'un service enfance / jeunesse tel qu'un CLSH, n'est envisageable qu'à l'échelle d'un bassin de population suffisamment large qui permette la répartition de la charge financière entre les différentes collectivités.

I -2-4 L'évolution de la réglementation (Cf annexe n° : 10)

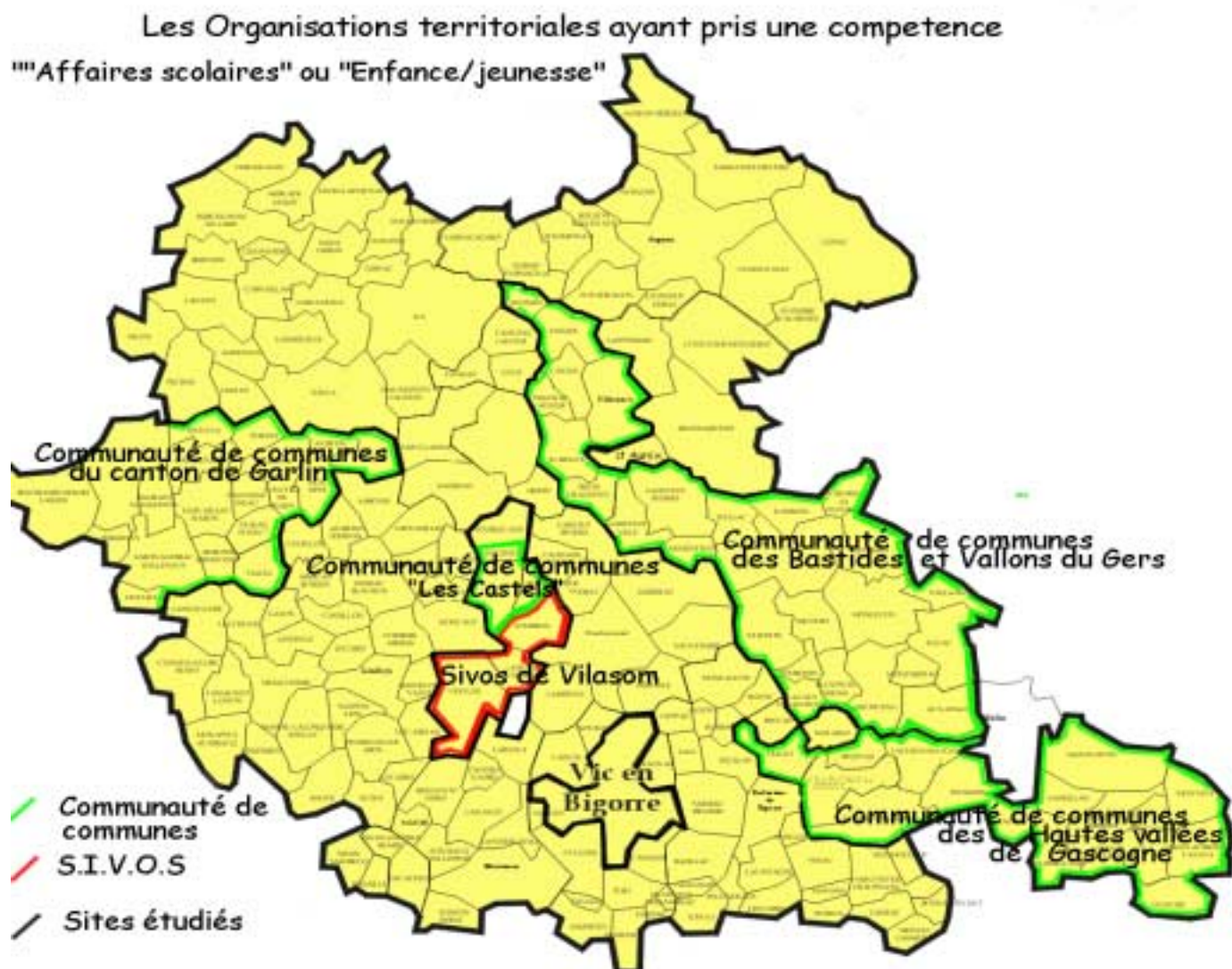
Avec la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et ses différents décrets et arrêtés d'application du code de l'action sociale et des familles modifié, on peut constater de grands changements concernant les conditions d'accueil des enfants dans le cadre périscolaire.

Ces changements concernent particulièrement les personnes qui ont en charge l'encadrement.

« Les organisateurs d'accueils exclusivement périscolaires sont dispensés des obligations de déclaration de l'accueil et de la production du projet éducatif. Toutefois, ils demeurent soumis aux obligations relatives aux qualifications, à l'hygiène et à la sécurité des centres de vacances et de loisirs. » (cadre d'application de la nouvelle réglementation en matière d'accueil de mineurs, site DDJS 65)

Désormais, une partie importante de l'encadrement devra obligatoirement avoir certaines qualifications pour exercer. Le nombre d'enfants sous la responsabilité d'un encadrant est limité (1 pour 10 enfants de moins de 6 ans, 1 pour 14 enfants de plus de 6 ans). L'organisateur doit prouver la conformité des locaux.

Ceci remet en cause de nombreuses pratiques actuelles et doit entraîner un effort de formation et de recrutement afin de se conformer à ces nouvelles normes.



Carte n°1

II - LES DONNEES ET LES METHODES

II-1 La population soumise à l'étude

Plan : cf carte du Pays n° 1, page 10

Une personne ressource par site qui fait partie du groupe de pilotage de l'enquête au sein de la commission éducation enfance jeunesse, nous a orienté et pris pour nous des rendez-vous sur chaque site auprès de :

- Quelques professionnels de l'animation
- Quelques enseignants
- Certains élus locaux
- Certaines associations

Nous avons également souhaité rencontrer :

- Quelques enfants
- Quelques parents

Nous avons pris contact avec :

- Les CAF des trois départements
- Les DDJS des trois départements
- Les Inspections Académiques

II-2 Les méthodes choisies

II-2-1 Recueil et traitement des données

Méthode de recueil des données :

Dates :

- du 24 au 28/11/2003 : prise de connaissance du contexte, recherche documentaire, prise de contacts avec les acteurs locaux.
- du 8 au 12/12/2003 : enquête de terrain
- du 5 au 9/01/2004 : traitement et analyse des informations et écriture du document final.

Lieux

5 sites du Pays Val d'Adour (Cf carte page n° 1 PAGE 10) :

- 32 Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers »
 Communauté de Communes « Hautes Vallées de Gascogne »
- 64 : Communauté de Communes du canton de Garlin
- 65 : Commune de Vic- Bigorre
 Communauté de Communes « Les Castels »
 SIVOS Vilasom
 Ecoles de Madiran et de Castelnau Rivière Basse

La méthode d'investigation choisie est celle de l'entretien semi directif. Les DDJS ont été contactées par téléphone et ont été interrogées sur les différentes politiques contractuelles de leur territoire, sur les CLAE mis en place et sur les CLSH habilités.

Les CAF des trois départements ont elles- aussi été contactées par téléphone afin qu'elles nous renseignent sur les contrats enfance signés, sur les CTL et les CETL mis en place.

Les Inspections Académiques nous ont quant à elles donné des informations sur la localisation des écoles et leurs effectifs.

Nous n'avons pas eu accès aux résultats des évaluations de fin de CE et d'entrée en 6^{ème}.

Des courriers ont également été envoyés aux CAF (Caisses d'Allocations Familiales) du 32 et du 64, de même qu'aux Inspections académiques pour rendre notre démarche officielle et obtenir ainsi les informations dont nous avons besoin.

Afin de rendre optimal notre recueil de renseignements auprès des personnes ressources , nous avons élaboré une grille d'entretien. Notre objectif était de connaître le contexte local, les écoles, les RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), les CLSH (Centres de Loisirs Sans Hébergement), les garderies, les statuts des organisateurs associatifs, territoriaux ou inter- communaux.

Nous souhaitons également mieux connaître et mieux comprendre l'organisation, la place et le fonctionnement du péri-scolaire actuel, les projets et perspectives afin de dégager des pistes de réflexion et d'action pour aller vers plus de cohérence sur le territoire.

Enfin, nous avons questionnés nos interlocuteurs sur le transport scolaire et les perspectives d'évolution du péri-scolaire.

Concernant maintenant les entretiens sur le terrain avec les élus locaux, les professionnels de l'animation, les enseignants, les parents et les enfants, nous avons élaboré plusieurs guides d'entretien spécifiques au public visé.

Le traitement des données

Ce travail sur le terrain nous a permis de recueillir des chiffres et des informations que nous avons traités collectivement en faisant des parallèles, des comparaisons, puis nous avons fait une synthèse pour chaque site étudié afin de faire ressortir les particularités. Enfin, nous avons dégagé les points forts de nos observations et proposé des pistes de réflexion pour la suite.

II-2-2 Les aspects logistiques pendant la semaine d'exploration du territoire

Il est toutefois à noter que notre travail aurait été plus difficile sans le soutien logistique dont nous avons bénéficié sur notre phase d'enquête sur le territoire.

En effet, pendant une semaine, nous avons pu disposer d'une salle de travail et d'une salle informatique à la SEMADOUR, de la salle du CLSH « Les Castels » de Lascazères, du restaurant scolaire de la salle des fêtes de Lascazères de l'hébergement à l'Azinerie de Mazères. Les repas du soir nous ont été fournis par le service restauration du FJT, nous libérant d'une part de contraintes quotidiennes qui aurait limité notre temps de travail. Pour les repas de midi et petits déjeuners, nous avons géré un budget et opté pour des solutions type pique-nique.

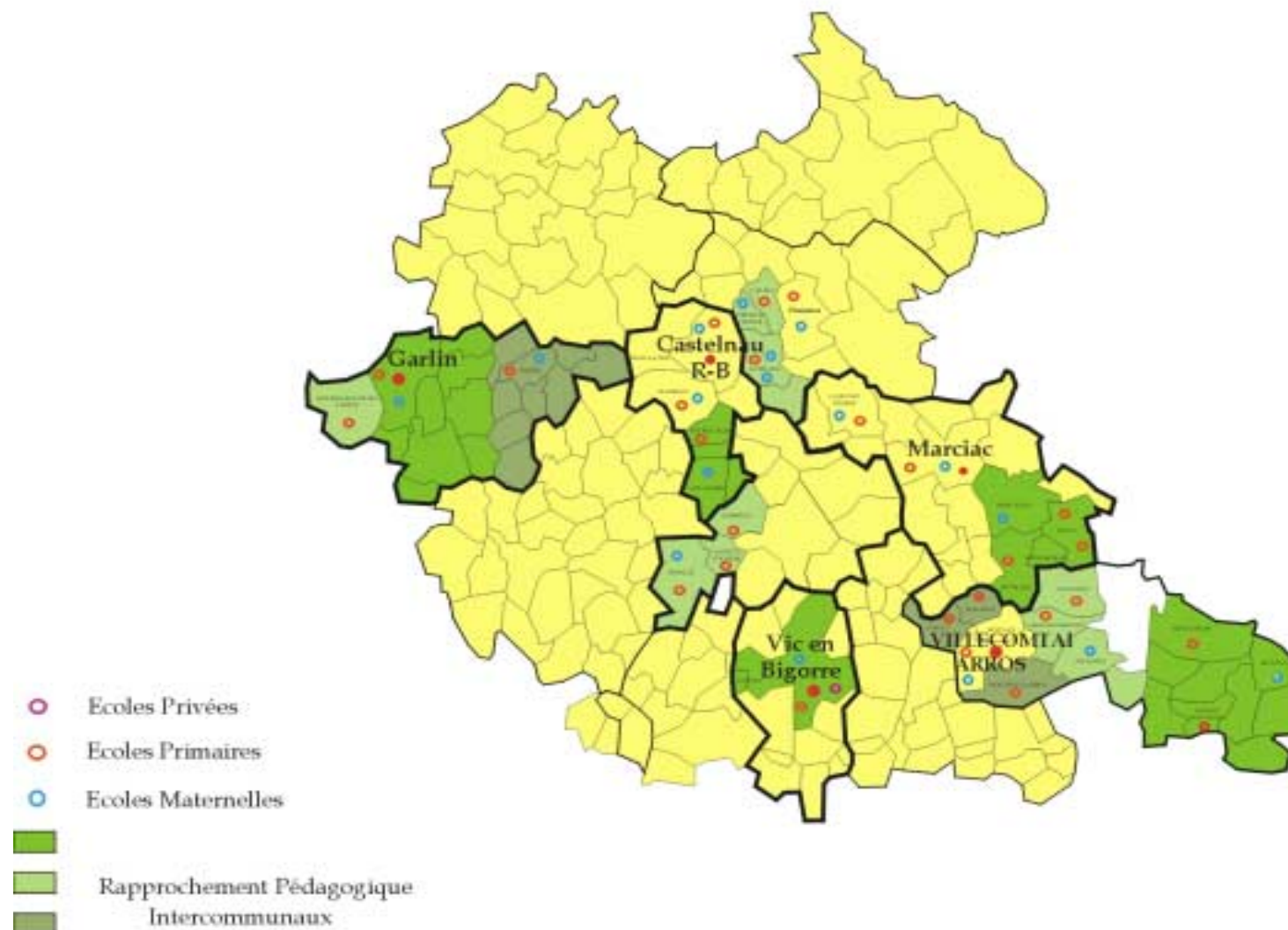
III - LES RESULTATS

III-1 Traitement collectif des informations

Regroupements Pédagogiques Intercommunaux

Carte n° 2

Nous avons dénombré
12 Regroupements
Pédagogiques
Intercommunaux sur
notre secteur d'étude.



III-1-1 Organisations inter-communales (carte n° 1, page n° 10)

Présentation des différentes communautés de communes, Sivom, Sivos existants sur les 5 sites explorés

		Secteur de Castelnaud	Secteur de Villecomtal	Secteur de Garlin	Secteur de Vic en Bigorre	Villages de Vidouze, Lahitte, Sombrun
Nom de la Communauté de communes	"Bastides et Vallons du Gers"	"Les Castels"	"Hautes vallées de Gascogne"	"Canton de Garlin"	"Echez et Montanérez"	" Canton de Maubourguet"
<u>date de création</u>	01/01/2001	31/12/1993	oct-01	2000		
<u>nombre de villages concernés</u>	25 communes	3 villages : Lascazères, Villefranque, Hagedet	19 communes	19 communes		
<u>Intitulés des compétences Enfance-Jeunesse</u>	2 compétences: l'animation et culture, .les écoles	Participation aux structures d'animation et d'insertion	Construction, entretien, et fonctionnement, d'équipements culturels, sportifs et scolaires du 1er degré	Affaires scolaires	La com de com n'a pas de compétence	La com de com n'a pas de compétence
Sivom						
<u>date de création</u>						
<u>nombre de villages concernés</u>						
<u>Intitulés des compétences Enfance-Jeunesse</u>					Existe mais n'a pas de compétence enfance jeunesse	
Sivos						"Vilasom"
<u>date de création</u>						2002
<u>nombre de villages concernés</u>						3 villages : Vidouze, Lahitte, Sombrun
<u>Intitulés des compétences Enfance-Jeunesse</u>						Organisation d'activités éducatives, culturelles et sportives dans les temps péri et extra scolaires

Ce tableau nous montre les différents intitulés des compétences Enfance-Jeunesse qu'ont prises les organisations inter-communales et indique l'importance que celles-ci donnent à l'Enfance-Jeunesse.

**III-1-2 Les écoles : NOMBRE DE CLASSES ET EFFECTIFS DU PERSONNEL PEDAGOGIQUE
(Carte n° 2, page 15)**

	Nom de l'école	Effectifs total de l'école	Nombre de classes		Nombre d'enseignants		Personnel de la fonction publique		Organisation de la semaine	Perspectives d'évolution
			Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire		
Communauté de communes des Hautes Vallées de Gascogne	primaire de Villecomtal	127	2	3	2	3	2	1	4	
	maternelle de Haget	10	1		1		1		4	
	primaire de Malabat	17		1		1			4	
	primaire de Montégut	18		1		1			4	
	primaire de Aux-Aussat	10		1		1			4	
	maternelle d'Estampes	17	1		1		1		4	
	primaire de Laguian	14		1		1			4	
	primaire de Ste Dode	14		1		1			4	
	primaire de Manas	25		1		1			4	
	école de Montaut	16	1		1		1		4	

	Nom de l'école	Effectifs total de l'école	Nombre de classes		Nombre d'enseignants		Personnel de la fonction publique		Organisation de la semaine	Perspectives d'évolution	
			Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire			
Vic en Bigorre	école publique Guillard de Vic	300	6	13	6	13	6		4		
	école privée St Martin de Vic	74	1	3	1	3	1		4,5		
Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers	primaire de Galiac	18		1		1			4		
	maternelle de Jû-Belloc	35	1	1	1	1			4		
	Ladevèze-Rivière	26	1	1	1	1			4		
	école de Marciac	131	3	4	3	4	6		4		
	maternelle de Monlezun	22	1		1				4		
	maternelle de Préchac	24	1		1				4		
	Tasque	16	NON COMMUNIQUES							4	
	primaire de Tillac	38		2		2			4		
	primaire de Troncens	14		1		1			4		
	école de Plaisance	186	3	5	3	5			4		

	Nom de l'école	Effectifs total de l'école	Nombre de classes		Nombre d'enseignants		Personnel de la fonction publique		Organisation de la semaine	Perspectives d'évolution
			Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire		
Canton de Garlin	primaire de Garlin	116		5		5		7	4	
	maternelle de Garlin	76	3		3		3		4	
	primaire de Dusse	82	1	2,5	1	2,5	3	2	4	demande de création d'1/2 poste
	primaire de Boueilh	21		1		1		1	4	
	école de Castelnau	51	1	2	1	2	1	1	4,5	pot au feu le dimanche soir
	école de Madiran	62	1	2	1	2	1	2	4,5	
Communauté de communes les Castels +Soublecause	primaire de Soublecause	16		1		1		1	4,5	
	maternelle de Lascazères	12	1		1		2		4,5	
SIVOS	école de Vidouze	27	1	1	1	1	3		4,5	peut être une suppression de classe et construction de locaux pour le périscolaire
	primaire de Lahitte	11		1		1			4,5	
	primaire de Sombrun	14		1		1		1	4,5	

On constate qu'il y a seulement 8 écoles avec un effectif supérieur à 60 enfants sur tous les territoires visités. Tout le reste étant le plus souvent des petites écoles à classe unique avec parfois plusieurs cycles à la charge du même instituteur, les enfants ne suivent pas leur cursus maternelle et primaire dans l'école du même village ce qui entraîne de nombreux déplacements en bus (voir tableau transport scolaire).

III-1-3 TRANSPORT SCOLAIRE

	durée maximum par élève et par déplacement	encadrement	% d'enfant utilisant les transports en commun
école publique Pierre Guillard de Vic En Bigorre	45 minutes	Même transport 1 animateur BAFA	10% (27/300)
école privée St Martin de Vic en Bigorre	45 minutes		0,14% (2/74)
Castelnau Rivière Basse	?	?	?
Madiran	?	?	?
RPI Lascazères/Soublecause	15 minutes	1 animateur BAFA dans un mini bus	50%
SIVOS Vilason	15 minutes	1 Animateur BAFA dans un mini bus	50%
école de Diusse	35 minutes	1 personne pour les moins de 4 ans	99%
école de Boueil	5 minutes		43%
école de Garlin	20minutes		21%
Villecomtal	15 minutes	1 animateur pour les moins de trois ans	Transport gratuit donc les chiffres fluctuent mais montrent une forte utilisation des transports en communs.
RPI Manas, Montaut, St Dode	30 minutes *		
RPI Aux-Aussat, Iaguian, Estampes	30 minutes		
RPI Malabat, Haget, Montégut	45 minutes		

On constate que dans les zones rurales un nombre important d'enfants utilise les transports en commun. Il est donc difficile pour eux de participer aux activités qui sont proposées le soir, puisque cela implique une organisation particulière avec leurs parents. Peut être faudra t'il envisager de proposer des activités qui auront lieu sur un autre site (plus proche des foyers ?) La situation est à examiner au cas par cas. En revanche, dans les zones urbaines (Vic en Bigorre), les enfants sont beaucoup plus disponibles.
 * A noter qu'en février 2003, un second bus a été accordé par le Conseil Général à l'école de Manas faisant passer le trajet de 1h30 à 30 minutes.

III-1-4 Mise en commun entre le temps scolaire et périscolaire

	Com de com "Hautes vallées de Gascogne"				Com de com Garlin		
	Villecomtal	RPI de Menes	RPI Estampes	RPI Haget	Garlin	Diusse	Boueilh
Objectifs communs*							
Projets informels							
Projets formels							
Réunions informelles							
Réunions formelles							
Activités ponctuelles							
Personnel encadrant communal							
Personnel encadrant associatif							
Matériel							
Locaux							

* Les objectifs communs sont les objectifs éducatifs partagés entre les enseignants et le CL.

Ex : Que les enfants ne quittent pas le primaire sans avoir appris à nager.

Mise en commun entre le temps scolaire et périscolaire

	Canton de Castelnaud RB			SIVOS	Com de Vic Big.		com de com Bastides et Vallons		
	Castelnaud	Madiran	Lascazères	Vidouze Lahitte Sombrun	Vic en Bigorre école St Martin	Vic en Bigorre école Guillard	Marciac	Plaisance	Galiac, prechac, Belloc, tasque
Objectifs communs									
Projets informels						Rares			
Projets formels						Rares			
Echanges informels									
Réunions formelles									
Activités ponctuelles									
Personnel encadrant communal									
Personnel encadrant associatif									
Matériel									
Locaux									

Mise en commun de moyens, de personnes ou d'idées entre le temps scolaire et péri scolaire

Ces tableaux permettent de mettre en évidence les mises en commun (cases grisées) entre le temps scolaire et péri scolaire.

Les sites ayant beaucoup de cases grisées (ex : Lascazères) bénéficient d'un grand nombre d'échanges qui se traduisent le plus souvent par des projets clairement définis.

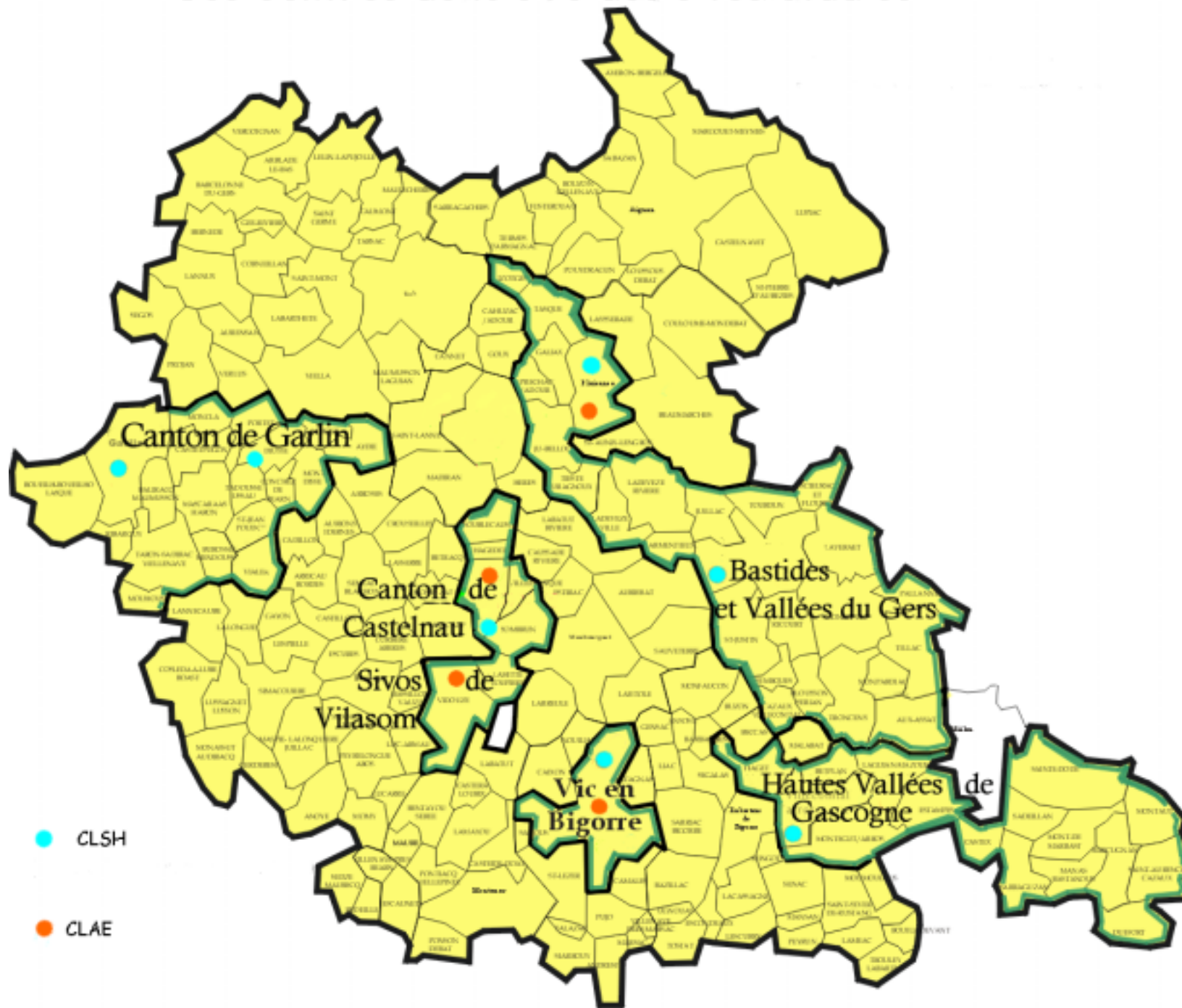
Les sites ayant quelques cases grisées (ex : Diusse) se caractérisent par des échanges informels. Des idées et des actions communes demeurent mais ne sont pas pour autant intégrées dans un projet officiel.

Les sites ayant peu de cases grisées reflètent une certaine absence d'échanges qui pourront toutefois être largement développés à l'avenir.

D'un point de vue général, seuls quelques sites travaillent en synergie sur le temps scolaire et péri-scolaire.

Cependant on constate que les échanges sont nombreux mais le plus souvent informels (sans projets écrit). Ainsi on peut considérer que les lieux visités présentent un fort potentiel pour la mise en place de projets pédagogiques conçus en concertation école / centre de loisirs.

Les Centres de loisirs des sites étudiés



Carte n° 3

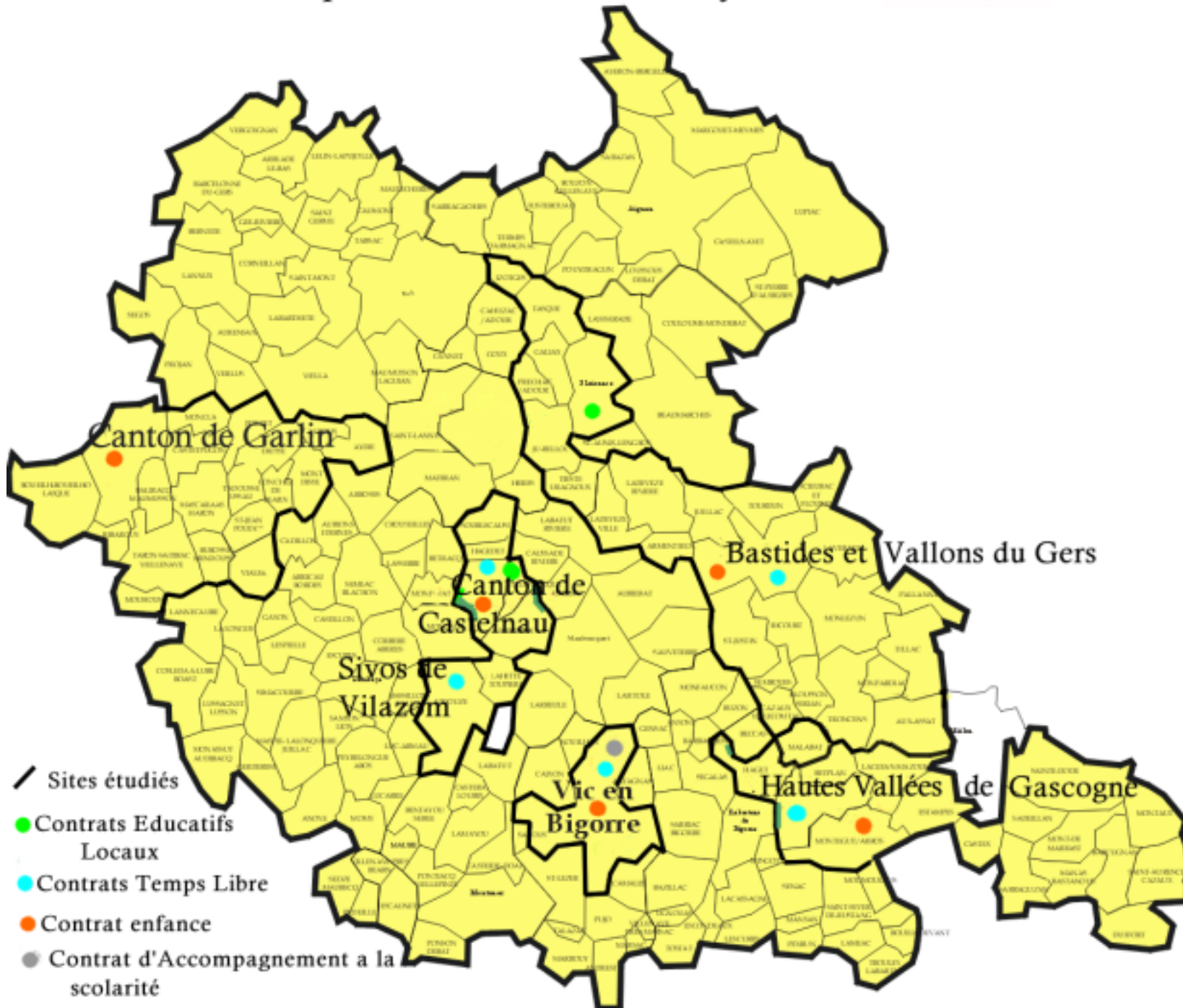
Il y a peu de CLAE sur le territoire concerné, sur les 33 sites ayant une école, seulement 4 CLAE. Sur les autres sites, les collectivités ont mis en place des « garderies ». Cette situation va changer très vite, des projets sont en cours notamment sur la CC « Hauts vallées de Gascogne »

Les Politiques contractuelles du Pays du Val d'Adour

(Cf Annexe n° 8)

Carte n° 4

Un Contrat Educatif Temps Libre est en cours d'étude sur le canton de Garlin.
Un seul Contrat Local pour l'Accompagnement à la Scolarité est en place depuis trois ans sur la ville de Vic Bigorre.
Sur l'ensemble du secteur étudié, tous les sites scolaires ne sont pas encore concernés par les contrats.



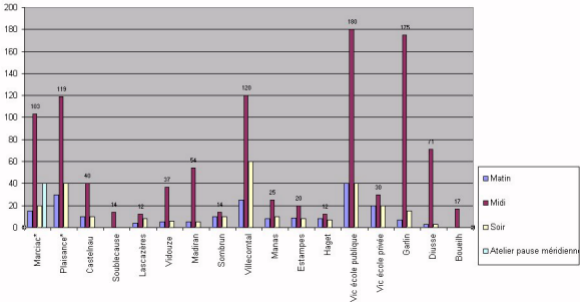
III-1-5 Effectifs du périscolaire

	Matin	Midi	Soir	Atelier pause méridienne	Ateliers du soir
Marcillac*	15	103	20	40	
Plaisance*	30	119	40		
Castelnau	10	40	10		
Soublecause	0	14	0		
Lascazères	4	12	8		10
Vidouze	5	37	6		
Madiran	5	54	5		
Sombrun	10	14	10		25
Villecomtal	25	120	60		
Manas	8	25	10		
Estampes	9	20	8		
Haget	8	12	7		
Vic école publique	40	180	40		
Vic école privée	20	30	20		
Garlin	7	175	15		20
Diusse	3	71	3		
Boueilh	0	17	0		
Total	199	1043	262		55

Le temps de la pause méridienne est celui qui concerne le plus grand nombre d'enfants. La mise en place d'ateliers du soir entraîne l'augmentation de la fréquentation du péri-scolaire.

***Des activités structurées organisées sous forme de cycles sont proposées aux enfants juste après le repas, entre 12h45 et 13h30**

Les effectifs du périscolaire (moyenne)



III-1-6 REPAS DE MIDI

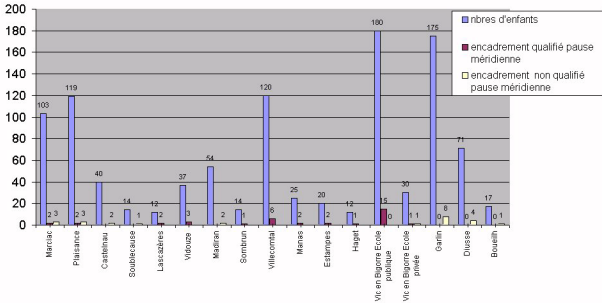
Rapport entre la fréquentation des enfants et le nombre de personnes pour leur encadrement

	nbres d'enfants	encadrement qualifié pause méridienne	encadrement non qualifié pause méridienne	Taux d'encadrement 1 animateur pour .. Enfants
Marciac	103	2	3	20,6
Plaisance	119	2	3	23,8
Castelnau	40		2	20
Soublecause	14		1	14
Lascazères	12	2		6
Vidouze	37	3		12,33
Madiran	54		2	27
Sombrun	14	1		14
Villecomtal	120	6		20
Manas	25	2		12,5
Estampes	20	2		10
Haget	12	1		12
Vic en Bigorre Ecole publique	180	15	0	12
Vic en Bigorre Ecole privée	30	1	1	15
Garlin	175	0	8	21,88
Diusse	71	0	4	17,75
Boueilh	17	0	1	17
	1043	37	25	16,82

(une vérification reste à faire auprès de l'école privée de Vic)

L'encadrement du repas de midi est majoritairement confié à du personnel qualifié. Le taux d'encadrement est souvent inférieur aux exigences réglementaires (1 animateur pour 14 enfants)

Repas du midi



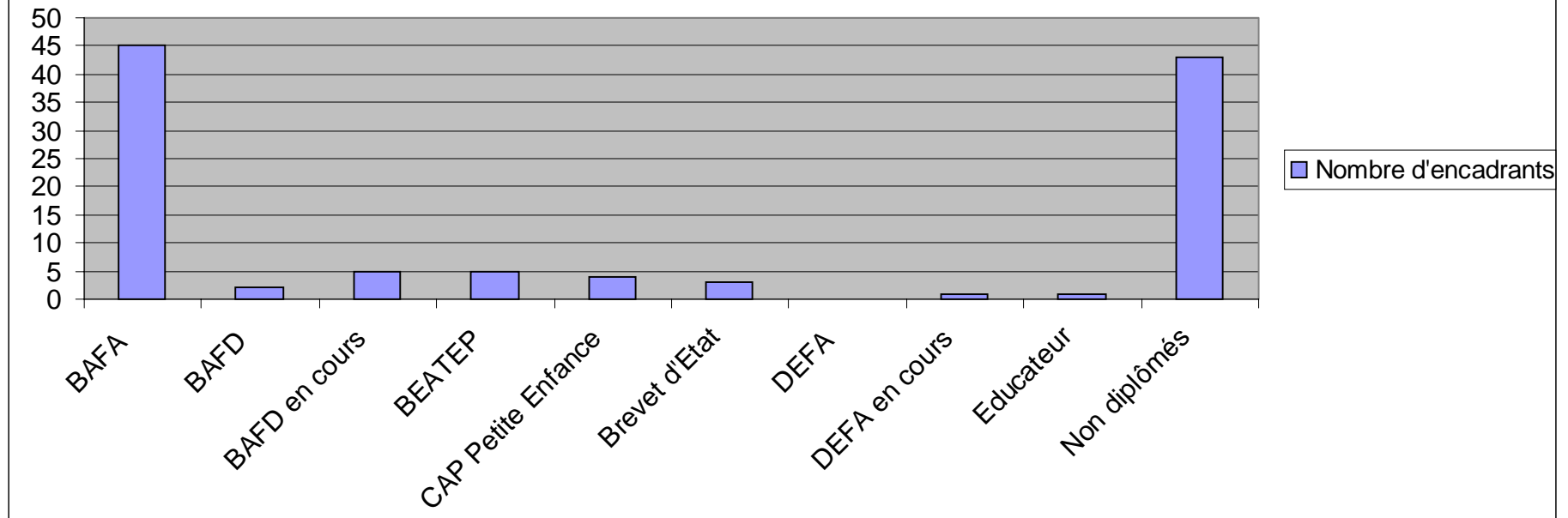
III-1-7 Les formations des personnels d'encadrement du périscolaire

Type de formation	Diplôme non professionnel			Diplôme professionnel						Non diplômés	TOTAL
	BAFA	BAFD	BAFD en cours	BEATEP	CAP Petite Enfance	Brevet d'Etat	DEFA	DEFA en cours	Educateur	Non diplômés	
Total	45	2	5	5	4	3	0	1	1	43	109
Castelnau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
Madiran	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
RPI Lascazères/Soublecause	2	0	0	2	0	0	0	1	0	1	
SIVOS VILASOM	4	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
Diusse	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
Boueilh Boueilho Lasque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Garlin	2	0	1	0	0	0	0	0	0	7	
Marcillac	1	0	0	1	0	1	0	0	0	4	
Plaisance	4	1	0	1	1	2	0	0	0	3	
Tillac RPI	1	0	0	0	1	0	0	0	0	4	
Galiac/ Ju-Beloc Préchac	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	
Ladevèze	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Monlezun	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Estampes RPI	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Manas RPI	4	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Haget RPI	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Villecomtal	7	1	1	0	0	0	0	0	0	0	
Vic public	11	0	1	1	1	0	0	0	1	9	
Vic Privé	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	

A travers ce tableau, on peut remarquer que la formation concerne environ 50% des personnels d'encadrement.

La formation la plus fréquente est le BAFA, brevet non professionnel. Seulement 13 personnes sur les 106 ont des diplômes professionnels de l'animation

Graphique représentant les différents diplômes des encadrants



III-1-8 Tableau représentant le type de contrats de travail des encadrants

Type de contrats	Fonction publique territoriale						Education nationale	Droit privé						TOTAL
	Titulaires	Contractuels	Stagiaire fonction publique	CES	CEC	E J	A E	CDI	CDD	CES	CEC	E J	A E	
Total	39	11	3	5	5	4	1	1	1	0	3	4	0	77
RPI Lascazères / Soublecause	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	0	
SIVOS VILASOM	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
Diusse	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Boueilh Boueilho Lasque	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Garlin	5	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Marciac	1	0	1	0	1	1	1	0	1	0	1	1	0	
Plaisance	1	0	0	1	3	2	0	1	0	0	0	1	0	
Estampes RPI	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Manas RPI	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Haget RPI	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Villecomtal	5	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Vic public	14	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Vic Privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	
<p>Ici, nous constatons que la moitié des contrats sont des CDI. Il y a autant de CDI sur des structures importantes que sur celles d'une taille moindre. Peu d'associations interviennent dans l'encadrement du périscolaire. Les emplois aidés représentent 30% des postes</p>														

III-1-9 Synthèse des points de vue exprimés lors des entretiens qui nous ont parus significatifs

	CONCLUSION
Parents	Pour les parents, périscolaire rime avec récréatif, éducatif... Ils sont intéressés par sa mise en place, mais manquent souvent d'informations, ne se sentent pas assez concertés ; ce qui provoque parfois une incompréhension. Mais on peut noter toutefois leur satisfaction et leurs souhaits de voir respectés le rythme et les attentes des enfants.
Enfants	La majorité des enfants viennent sur les temps périscolaires, car les parents travaillent; ce n'est donc pas un choix, mais on peut remarquer qu'ils décident par contre de participer aux ateliers du soir. Ils sont demandeurs d'activités variées, et dans l'ensemble satisfaits et enthousiastes quand on leur en propose. Sur le temps de midi, ils le trouvent parfois trop long quand on attend pour manger, et trop court, pas le temps de jouer avant la classe.
Enseignants	Ils sont intéressés s' il y a consultation et concertation entre les différentes parties : équipes d'animation, parents, associations, enfants et école. Ils sont parfois demandeurs de la mise en place d'un péri-scolaire structuré mais souvent réservés, craignant les confusions de rôle. Ils manquent d'informations sur les possibilités que peut offrir un CLAE.
Elus	C'est un enjeu de développement local et de sédentarisation des familles. Développer la formation professionnelle. Un coût très lourd pour les petites collectivités, nécessité de renforcer les solidarités entre les bourgs centre et les petits villages. Importance du rôle des communautés de communes.
Professionnels de l'animation	Notent souvent un manque de communication avec les enseignants et les parents, peu ou pas de concertation. Satisfaction pour les efforts de formation et de pérennisation de certains postes, mais inquiétude sur les CDD (emplois aidés). Intérêt pour travailler en réseau avec d'autres structures.

**III-1-10 Dynamique locale concernant le périscolaire du Pays du Val d'Adour
Etat des lieux sur les 5 sites enquêtés en 2003**

Localités Données	Canton de Garlin	Bastides et Vallons du Gers	Vic en Bigorre	Hautes Vallées de Gascogne	Canton de Castelnau Et SIVOS «Vilasom »
<p>Nature du ou des projet (s) Les numéros 1/ ; 2/ ; 3 permettent de les différencier</p>	<p>1/ « AGATHE » Contrat Enfance Pour les assistantes maternelles 2/ Etude pour la mise en place d'un CETL</p>	<p>- Mutualisation des moyens des haltes garderies ? - Formation des encadrants : musique, AFPS</p>	<p>1/ Contrat Enfance 2/ Contrat Temps Libres 3/ Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. 4/ Conseil Municipal de jeunes 5/ Les enfants sont invités à participer à la commission des menus. 6/ Formation AFPS</p>	<p>Démarche pour créer CLAE sur : - Villecomtal - Manas - Hagat En janvier 2004</p>	<p>1/ Création d'un CLAE sur un RPI de Vidouze 2/ Mise en place d'un CLSH et CLAE sur le RPI de Lascazères 3/ AFPS et formations thématiques</p>
<p>Porteur du ou des projet (s) Les numéros 1/ ; 2/ ; 3 permettent de les différencier</p>	<p>Communautés de Communes de Garlin Thèse Arzac</p>	<p>Communauté de communes</p>	<p>1 et 2 / CCAS de Vic 3/ MJC</p>	<p>Communauté de Commune « Vallée de Gascogne »</p>	<p>1/ Le SIVOS « Vilasom » Vidouze Lahitte Sombrun 2/ Association Soleil</p>

Partenaires	1 et 2 / CAF 64 - DDJS 64 2/ CG 64	CAF DDJS Elus Associations locales : FJEP – Halte Garderie « Jardin des lutins »	1 et 2 / DDJS - CAF – Mairie 3) CAF – FASILD – DDASS SAGV	Ecoles CAF DDJS Francas	1/Association SOLEIL Appui technique et pédagogique 2/Communauté de communes les « Castels »
Public ciblé	1/ Petite enfance 2/ Les enfants de 6 à 16 ans de la Communauté de commune de Garlin	Ecoles maternelles et primaires des alentours 2 Haltes Garderies	1/ Enfants de moins de 6 ans 2/ Enfants de 6 à 16 ans 3/ Cycle 2 et 3 Enfants suivant des cours du CNED et de 6° Enfants du Voyage 4/ Enfants du CE à la 6°	Enfants des écoles des communes concernées	1/Les enfants du RPI 2/Les enfants du RPI et des alentours

**Dynamique locale concernant le périscolaire du Pays du Val d'Adour
Perspectives pour les 5 sites enquêtés en 2004....**

Localités Données	Canton de Garlin	Bastides et Vallons du Gers	Vic en Bigorre	Hautes Vallées de Gascogne	Canton de Castelnau Et SIVOS « Vilason »
Nature du projet A venir	Mise en place d'un CETL	1/ Ouverture d'un CLAE à Marciac 2/ Projet d'aide aux devoirs dans le cadre d'un CEL.	Maintenir l'existant	Ouverture de CLAE sur : - Villecomtal - Manas - Haget En janvier 2004	1/Maintien de l'existant Développer des partenariats entre CLSH et CLAE du secteur Accompagner les créations de CLAE 2/Création du périscolaire sur l'école de Madiran
Porteur du projet	Communauté de commune de Garlin	Communauté de commune	1 et 2 / CCAS de Vic 3/ MJC	Communauté de Commune « Vallées de Gascogne »	1/Association SOLEIL 2/Une mère de famille de Madiran
Partenaires	CAF - DDJS 64	CAF DDJS Associations locales Elus	1 et 2 / DDJS - CAF – Mairie 3) CAF – FASILD – DDASS SAGV (Solidarité avec les gens du voyage)	Ecole CAF DDJS	Association SOLEIL Les enseignants CAF, JS, SIVOS CC « Les Castels » Commune de Madiran ...

<p>Public ciblé</p>	<p>Les enfants de 6 à 16 ans de la Communauté de commune de Garlin</p>	<p>Ecoles maternelles et primaires des alentours 2 Haltes Garderies</p>	<p>1/ Enfants de moins de 6 ans 2/ Enfants de 6 à 16 ans 3/ Cycle 2 et 3 Enfants suivant des cours du CNED et de 6° Enfants du Voyage 4/ Enfants du CE à la 6°</p>	<p>Enfants des écoles des communes concernées</p>	<p>1/Les enfants du canton et du SIVOS 2/Les enfants de l'école de Madiran</p>
----------------------------	--	---	--	---	--

III -2 Le traitement des informations par site enquêté

III-2-1 Communauté de Communes « des Hautes Vallées de Gascogne »

Dans le cadre de la pré-enquête sur les enjeux du périscolaire en Pays du Val d'Adour, nous avons été amenées à enquêter sur le secteur de la Communauté de Communes des Hautes Vallées de Gascogne.

Pour mener à bien cette pré-enquête, nous avons rencontré différentes catégories des acteurs locaux :

- ✓ Animateurs/Directeurs/Agents de garderies/Agent de développement :
 - Chantal VACHER : notre référente sur le territoire, Agent de développement éducatif territorial sur la Communauté de Communes. Elle est chargée de mettre en place la politique éducative du territoire. Elle est aussi Directrice du centre de loisirs hors murs et coordinatrice des contrats de la Caisse des Allocations Familiales.
 - Anne-Marie ROUX, directrice de la Communauté de Communes
 - Eliane DEBATES, ATSEM à l'école maternelle de Villecomtal et future directrice du CLAE du groupe scolaire.
 - Jeanne PINAREL, agent d'entretien de la Communauté de Communes, employée comme animatrice pour la garderie d'Estampes et y rester pour le CLAE.
 - Margot, animatrice pour l'étude surveillée de Villecomtal, les repas du midi et le transport scolaire. Future animatrice du CLAE.

- ✓ Enseignants :
 - Mme BRUNET, enseignante CP/Ce1 du RPI de Aux-Aussat
 - Mme la Directrice de l'école maternelle de Villecomtal et enseignante petite section

- ✓ Parents :
 - Mme TANK, représentante de la liste des parents d'élèves du groupe scolaire de Villecomtal
 - Parents d'élèves de Villecomtal

✓ Enfants :

- Enfants de l'école de Villecomtal
- Enfants de l'école d'Estampes

Une priorité : la compétence Enfance/Jeunesse

Avec la création de la Communauté de Communes en octobre 2001, la compétence enfance/jeunesse est devenue une priorité, les agents communaux ont été transférés sur la Communauté de Communes. Jusque là, sur le territoire, le périscolaire était non habilité et était encadré par des employés communaux non formés ;chaque commune fonctionnait en autarcie. En 2002, les 15 agents communaux, travaillant avec les enfants, ont passé la formation BAFA volontairement pour pérenniser leur emploi : il faut, tout de même, préciser que se ne sont que des femmes âgées de 20 à 56 ans. A travers cette formation, une dynamique à commencé à se développer et un nouveau fonctionnement du périscolaire s'est mis en place.

La Communauté de Communes a mis en place une politique contractuelle visant à suivre leurs objectifs de développement de la compétence enfance/jeunesse : un contrat enfance et un contrat temps libre ont vu le jour en octobre 2002.

Sous l'impulsion de Chantal VACHER, la création d'un CLSH hors murs (il est accessible à tous les enfants de le communauté de communes, il se déplace sur toutes les communes du secteur et les bâtiments scolaires sont mis à sa disposition) a pu voir le jour expérimentalement. Face au succès remporté tant au niveau des familles que des élus (ceux-ci demandent expressément la présence du CLSH dans leurs murs), la structure est devenue une action régulière qui a pour objectif d'utiliser les richesses du territoire.

Sur le secteur, l'aide à la scolarité est inexistante. Il existe toutefois, une étude surveillée à Villecomtal, qui réunit une douzaine d'enfants, encadrés par une animatrice.

Un besoin ressort : la mise en place de CLAE

Suite à une commande de la Communauté de Communes un diagnostic a été fait par les Francas : celui-ci a démontré un besoin de mettre en place des CLAE à la place des garderies face au faible encadrement, au manque de formation du personnel aux vues de la nouvelle règlementation et l'augmentation de la fréquentation.

Afin d'améliorer le fonctionnement du périscolaire, le projet d'ouverture de CLAE sur chaque RPI a été proposé à la Communauté de Communes. Celui-ci a été approuvé et les CLAE qui remplaceront les garderies actuelles, verront le jour à la rentrée scolaire de janvier 2004. Il faut noter que c'est une action expérimentale et qui sera remise en cause pour la rentrée 2004/2005. Tous les agents en place actuellement dans les garderies deviendront donc animatrices des CLAE et participeront donc aux projets pédagogiques et d'animation.

Des points de vue différents

Nous avons mené plusieurs entretiens au cours desquels nous avons constaté différents points de vue.

- Agents de développement territorial : Pour eux, c'est un enjeu du développement local qui peut amener une nouvelle population et qui crée des emplois de proximité, notamment pour les femmes, et qui pérennisent ceux déjà en place. Ayant choisi la compétence enfance/jeunesse, les élus se sentent investis dans les projets menés sur le périscolaire.
- Animateurs : Ils se sont formés volontairement et approuvent leur changement de statut. Pour eux, la création des CLAE est bénéfique et dynamisante pour tous. Ils se sentent investis d'une fonction éducative.
- Enseignants : Ils ne sont pas contre la création des CLAE qui apportera un plus dans l'encadrement. Ils espèrent que cette situation nouvelle n'empêchera pas les enfants de jouer librement et ne les surchargera pas en activités.
- Parents : Ils espèrent une aide à la scolarité et souhaitent une ouverture du CL pour les mercredis et vacances.
Ils ne veulent pas que les enfants aient trop d'activités structurées pendant la pause méridienne mais souhaitent un renforcement de l'encadrement.
A leur avis, ils n'ont pas été sollicités pour la mise en place du CLAE, et se sentent un peu à l'écart. Ils participeront tout de même aux réunions d'information. Au niveau des repas de midi, le rapport qualité/prix est moyennement apprécié : manque de légumes, manque de variété.
- Enfants : En général, ils choisissent de venir ou non au périscolaire. Pendant la pause méridienne, ils trouvent que l'attente pour le repas est trop longue et le repas un peu court. Ils apprécient normalement les

repas. La pause après les repas leur semble trop courte. Pour les enfants fréquentant le groupe scolaire de Villecomtal, les nouveaux locaux leurs sont agréables.

Ce qu'il en ressort

En conclusion, après avoir mené divers entretiens, nous pouvons établir un état des lieux des atouts et faiblesses présents sur le territoire, concernant le périscolaire. Il en ressort que le fait que la Communauté de Communes ait choisi en compétence obligatoire le secteur enfance/jeunesse a permis de faire évoluer les conditions d'exercice du périscolaire : une formation des employés communaux, une pérennisation des emplois de proximité pour les femmes. Au niveau réglementaire, les enfants sont mieux encadrés et les parents plus confiants.

Il est prévu une création de CLAE sur les RPI de la Communauté de Communes pour la rentrée scolaire de janvier 2004.

Grâce à l'apport bénéfique du CLSH hors murs et à son fonctionnement, les parents connaissent un peu mieux l'utilité d'un CLAE.

Bien sûr on rencontre quelques points négatifs qui doivent être pris en compte. Le fait que le périscolaire deviendra une structure habilitée donc payante freinent quelques parents qui ne voient pas encore l'intérêt d'un CLAE.

Il est dommage que les parents se soient sentis à l'écart pour le projet de création de CLAE.

Au niveau du transport scolaire bien qu'il soit gratuit et relativement bien desservi, il ressort qu'il doit s'adapter aux horaires imposées par le circuit et non aux rythmes des enfants : cela se sent surtout au niveau du temps de la pause méridienne (trop courte).

Quelques pistes et questionnements

Nous avons soulevé la possibilité de mettre en place un dispositif CLAS qui semble intéresser la plupart de nos interlocuteurs : il est important de faire ressortir ce point et de les informer sur les différentes possibilités.

Le temps de la pause méridienne est perçue de manières différentes mais il ressort qu'il faut poser la question de son aménagement (problème de durée).

Au niveau des activités proposées lors des temps périscolaires, il faudrait laisser les enfants donner leurs propositions.

Quelques lacunes à notre enquête

Après réflexion, il apparaît qu'il y a des manques dans notre pré-enquête. Nous n'avons pas pu rencontrer assez d'interlocuteurs dans chaque catégorie : il

faudrait interroger des élus ainsi que des enseignants, des parents, des enfants de communes moins avantagées que Villecomtal.

III-2-2 Communauté des Communes « BASTIDES ET VALLONS DU GERS »

PREAMBULE :

L'étude de la pré- enquête concernait le site de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers. Notre travail d'enquête a été facilité par nos référentes sur le territoire :

Mme Dumont, conseillère municipale à Marciac et la présidente de la commission école au sein de la communauté de communes.

Mme Martin, coordinatrice des contrats temps libre, contrat enfance et CEL qui s'occupe plus particulièrement du suivi des affaires scolaires.

Lundi 8 décembre au vendredi 12 décembre, nous avons eu l'occasion de rencontrer quelques parents, ainsi que les acteurs locaux suivants :

Mr Libilbehety, directeur de la communauté de communes, ainsi que ses salariés

Mme Brosselin, directrice de l'école maternelle de Marciac

Mlle Bosc, directrice de l'école primaire de Marciac

Mr Brun, président de l'association FCPE à Marciac

Les enfants de l'école primaire de Marciac

Mr Lagarde, président de l'association PEEP

Mme Pascale, secrétaire comptable de l'association « énergie M'4 »

Mme Lebey et madame Labenelle, présidente de l'association « le jardin des lutins ».

Mme Bonneau, secrétaire du FJEP et son président Mr Guillovet.

Mr Forment, directeur de l'école primaire de Plaisance

Mme Hirsch, aide éducatrice à l'école primaire de Plaisance

Mme Simonini, directrice du CLSH et du CLAE de Plaisance

Mlle Espiau, responsable du secteur petite enfance de Plaisance.

Suite à ces différentes visites sur le terrain, nous avons répertorié 11 écoles, dont 2 RPI sur le territoire de la communauté de communes, ainsi que 2 CLSH situés sur Plaisance et Marciac.

A Plaisance, un CLAE habilité a été créé.

En ce qui concerne la commune de Marciac, il y a des activités périscolaires mises en place durant la pause méridienne. De plus, la communauté de communes propose des cycles d'initiations aux écoles du territoire.

LE PERISCOLAIRE EN MOUVEMENT :

Le périscolaire est une des priorités de la communauté de communes. Il existait un CEL à Plaisance et le projet est de l'étendre sur l'ensemble du territoire. Celle-ci prône l'égalité de traitement des enfants sur l'ensemble du territoire. Le périscolaire doit se développer sur les bourgs centre (Marciac et Plaisance) ainsi que sur les petites écoles environnantes du milieu rural. En effet, le périscolaire est un vecteur de maintien de la population en milieu rural. Cela doit faire partie des services que les collectivités doivent apporter aux populations, ainsi que les mêmes avantages qu'en zone urbaine. Toutefois, il ressort un grand besoin de concertation entre tous les acteurs locaux (écoles, associations, parents, élus) car nous avons perçu beaucoup d'inquiétudes dans l'annonce des projets :

- Qu'on décharge les parents de leurs responsabilités vis-à-vis des enfants.
- Qu'il y ait des confusions de rôles entre les différents acteurs notamment entre les enseignants et les animateurs, les compétences sont différentes).
- Qu'il n'y ait pas de moyens financiers suffisants.
- Qu'on surcharge la journée d'école des enfants par trop d'activités.

Des réflexions sont entamées et il y a un réel souci d'amener les enfants à connaître par la pratique les différentes activités qui sont proposées sur le plan local (le cirque avec l'école de Jû - Belloc, l'argile et la peinture, le rugby, le cerf volant...) afin de susciter le plaisir et le désir d'en pratiquer pendant leur temps de loisirs.

La population, les familles sont satisfaites de l'existant (activités périscolaires) et préconisent son développement et son amélioration. Les parents expriment le désir qu'un périscolaire durable et de qualité soit mis en place et propose que le FJEP en soit le maître d'œuvre (à Marciac). Ils sont demandeurs de plus d'information sur les projets en cours et souhaitent la mise en place d'une aide aux devoirs.

La communauté de communes souhaite développer la formation professionnelle de l'encadrement du périscolaire. La communauté de communes projette la création d'un CLAE à Marciac qui prendrait en considération les écoles environnantes.

Le territoire est dynamique, et propose le développement de moyens.

Les craintes des enseignants, du milieu associatif pourraient être mises à plat autour d'une table ronde car le périscolaire est véritablement en mouvement et au cœur des préoccupations de chacun.

ATOUTS, UNE VOLONTE DE FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Le soutien financier et technique de la communauté de commune et des collectivités locales et de l'Europe avec le programme Leader +
- La volonté d'apporter les mêmes avantages aux écoles rurales
- La volonté de développer du périscolaire construit et structuré
- La satisfaction des parents par rapport à l'existant
- L'intérêt des parents d'élèves pour le projet
- L'implication des acteurs locaux, bien qu'elle soit à renforcer
- La richesse du tissu associatif
- La volonté d'exploiter le potentiel de compétences du territoire
- La convivialité et développement de relations de proximité au sein de petites structures rurales.

DIFFICULTES :

- Manque de locaux
- Manque de qualifications des encadrants
- La précarité des postes
- Des liens et des interactions à développer et à approfondir entre les partenaires
- Des craintes exprimées par les enseignants et les associations
- Manque d'informations des parents sur le fonctionnement du périscolaire
- Des zones d'habitat dispersé
- La durée du transport scolaire
- Le manque de concertation entre les acteurs

LE PERISCOLAIRE AUTOUR D'UNE TABLE RONDE :

Notre enquête n'a concerné qu'un nombre limité d'acteurs locaux pendant une semaine nous avons recueilli des éléments d'informations. La systématisation de leurs points de vue n'est pas à faire. Toutefois, nous pouvons dégager quelques pistes de réflexions comme :

- Mieux réfléchir à l'aménagement des rythmes de l'enfant
- créer une cellule de réflexion (un comité de pilotage du CEL participatif) avec des personnes intéressées par le développement du périscolaire : les élus, le milieu associatif, les enseignants et les parents afin de fonctionner en réseau et de mutualiser les moyens.

III-2-3 Communauté des communes « Canton de Garlin »

Présentation :

Dans le cadre de la pré-enquête que nous a confié la Commission Enfance Jeunesse du Pays du Val d'Adour, nous avons travaillé sur l'intérêt de développer le temps péri scolaire sur la Communauté de Commune de Garlin.

Ne disposant pas du temps nécessaire pour interroger tous les acteurs concernés, nous nous sommes attaché à rencontrer au moins, cinq types d'acteurs différents :

- parents (2 personnes)
- enfants (8 enfants)
- représentant de la Communauté de Commune (Jean Bernard Cambayou agent de développement et Monsieur Teulère , vice président)
- corps enseignant (2 directrices d'école)
- personnes chargées de l'encadrement du péri scolaire (Mme De Antoni du CCAS de garlin, Patricia Cerisère du Centre de loisirs de Diusse)

Grâce aux entretiens que nous ont accordés ces personnes et aux informations que nous avons collecté, nous avons pu avoir un aperçu général de la gestion du temps péri- scolaire sur la Communauté de Commune de Garlin.

Etat des lieux :

On compte trois groupes scolaires :

- **Groupe scolaire de Garlin** : le CCAS prend en charge l'accueil du matin et du soir. L'équipe du CCAS est compétente en terme d'animation mais ne voit pas encore l'utilité de mettre en place des projets pédagogiques sur ce temps là.
- **Groupe scolaire de Diusse** : Patricia Cerizère met en place des activités ponctuelles et ne manque pas d'idées pour développer le temps péri- scolaire. Cependant, deux problèmes essentiels parasitent ses initiatives :
 - ⇒ un certain isolement (pour répondre à cela, Mlle Cerisère souhaiterait la mise en place d'un réseau entre les différentes structures d'animation)
 - ⇒ une faiblesse d'effectif due à une forte utilisation des transports scolaires (plus de 99% des enfants prennent le bus à 17h00)

- **Groupe scolaire de Boueilh Boueilho Lasque** comprenant une classe unique. Vu le faible effectif (21 élèves), on pourrait croire que l'intérêt de développer des activités sur ce site est moindre. Pourtant, l'absence de garderie a poussé plusieurs familles à scolariser leurs enfants à l'école de Garlin. D'autre part Madame Cup, directrice de l'école met en avant l'intérêt pour les enfants de travailler avec des intervenants extérieurs qui apporteraient un complément à l'école.

Pour chacun des trois groupes, la Communauté de Communes de Garlin prend en charge la cantine dont la qualité des repas a été unanimement plébiscitée.

LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Parents

Les parents souhaitent un respect du rythme et des attentes des enfants. Ils craignent de voir des journées surchargées.

Enfants

Les enfants sont demandeurs d'activités

Enseignants

Développer le périscolaire est intéressant si il y a consultation et concertation avec le corps enseignant

Les élus

Le périscolaire est un véritable enjeu de développement local et de sédentarisation des familles

Professionnels de l'animation

Il serait intéressant de travailler en réseau avec les différentes structures

Atouts - faiblesses :

Dans l'ensemble, il semble qu'il y ait des échanges relativement bons entre les acteurs du temps scolaire et péri scolaire. Cependant, ces échanges pourraient être formalisés par le biais de projets communs.

En terme de moyens humains, la communauté de communes met à disposition de nombreuses personnes pour travailler sur le temps péri scolaire. Malgré tout, on peut constater que peu d'entre-elles possèdent une qualification dans le domaine de l'animation.

L'activité de la population est à prendre en compte. En effet, la majorité des familles travaille dans le secteur agricole. Ne bénéficiant pas des aides de la CAF, elles ne peuvent pas inscrire régulièrement leurs enfants à des ateliers.

La ruralité de ce territoire implique une forte utilisation des transports scolaires ce qui limite les inscriptions aux ateliers du soir.

La Communauté de Communes de Garlin accorde un intérêt particulier à la politique enfance jeunesse puisqu'elle y consacre la moitié de son budget et travaille à la mise en place d'un CETL qui est en phase de diagnostic.

Projets à venir :

Il pourra être inclus dans le CETL un contrat de type CLAS* de manière à proposer un accompagnement scolaire de qualité. Bien que le niveau scolaire des enfants soit globalement satisfaisant, les parents semblent intéressés par une aide aux devoirs. En effet les effectifs du CCAS de Garlin augmentent nettement les soirs où un accompagnement scolaire est proposé.

Il serait intéressant de profiter de la phase de diagnostic pour quantifier cette demande.

III-2-4 Commune de Vic en Bigorre

Présentation

La commission enfance jeunesse du Pays du Val d'Adour, a commandé un travail de pré-enquête afin de recenser les atouts et les difficultés dans le périscolaire.

Notre équipe composée de trois stagiaires BEATEP a été chargée de ce travail sur la commune de Vic en Bigorre.

Du 8 au 12 décembre 2003, nous avons pu rencontrer différents acteurs locaux concernés par le périscolaire.

Notre principale personne ressource était Mme Ginette Déffes, directrice et éducatrice du CLSH de Vic, également coordinatrice du CEL et responsable du conseil municipal d'enfant.

Nous avons rencontré Mme Daugreilh, adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, périscolaires et petite enfance depuis 3 ans.

Au niveau scolaire nous avons interviewés les directeurs des deux écoles primaires. Mr Pene au groupe scolaire Pierre Guillard (public) et Mr Leroux de l'école St Martin (privé sous contrat avec l'Etat).

Pour le périscolaire, la MJC avec Mme Marie Nelly Ortet directrice et Mme Sira Petchot coordinatrice CLAS, nous ont renseigné sur leurs activités.

L'équipe pédagogique du CLSH composée, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'un BEATEP, de trois BAFA, un BAFD stagiaire, nous ont présenté leur fonctionnement.

Nous avons rencontrés les enfants entre 12h 14h pour recueillir leur sentiment.

Vic en Bigorre, une ville dynamique :

Vic en Bigorre est une bourgade 5245 habitants, en plein développement démographique (en 17 ans elle est la seule à avoir connu une augmentation de sa population de plus de 2.6%) .

Cette évolution significative de sa population a entraîné le renforcement de la politique enfance jeunesse (multitude d'activités culturelles et sportives).

Cette dynamique démographique conduit des investisseurs économiques à choisir Vic.

Ce phénomène socio-économique a amené la municipalité à une meilleure structuration de ces services envers l'enfance, jeunesse. Les améliorations ont accru la dynamique.

D'où la mise en place de différents contrats sur la ville :

- en 1989 la mairie signe avec la CAF un contrat enfance pour soutenir des actions pour les moins de 6 ans .
- en 1997 la politique enfance jeunesse de la commune de Vic a bénéficié du dispositif ARVEJ, grâce au crédit JS.

- un CTL a été mis en place à partir de 1998 pour aider à l'élaboration de projets pour les jeunes âgés de 6 à 16 ans.
- En 1999 création du CEL. Il a pour objectif d'accueillir et de socialiser les jeunes. Il a permis de mettre en lumière les convergences d'objectif et de fédérer les énergies locales .
- En 2002 le dispositif CLAS, porté par la MJC a vu le jour. Cela fait suite à une constatation des enseignants, afin de pallier à une nette augmentation des enfants en difficultés scolaires.

Les axes prioritaires sont :

- maîtrise du langage
- prise en compte des difficultés des enfants
- aide à la parentalité
- fonctionnement personnalisé

Ce dispositif géré par un coordinateur de la MJC concerne le public suivant :

- le cycle 2 et 3, et les élèves de 6ème
- les enfants du voyage en partenariat avec la SAGV (association pour l'intégration des gens du voyage)
- les enfants suivant les cours du CNED. (Centre national d'enseignement à distance)

On constate une utilisation des différents contrats existant et une volonté de la municipalité d'offrir des services de proximité de qualité.

Il existe deux groupes scolaires différents sur la ville. L'un public (Pierre Guillard) et l'autre privé (St Martin sous contrat avec l'état).

Le dispositif CLAS fonctionne sur le temps périscolaire grâce à une mise à disposition d'une salle identifiée à côté de l'école.

En parallèle, le CLSH propose un service d'accueil le matin, ainsi que des activités semi-guidées ou guidées le midi et le soir.

Le centre de loisirs périscolaire municipal de part son habilitation offre un service structuré de qualité pour les enfants scolarisés à Pierre Guillard.

Pour ce qui relève de l'enseignement privé, il ne dispose pas d'un périscolaire habilité mais des solutions internes ont été mises en place. L'accueil du matin est organisé ainsi que des activités libres, semi guidées ou guidées pendant la pause méridienne et le soir.

De plus, une aide aux devoirs est mise en place par un instituteur spécialisé afin d'apporter des réponses adaptées à chaque enfants en difficultés.

Le CLAS est également proposé aux enfants de l'école privée. L'école de St Martin fait preuve d'une forte mobilisation du corps enseignant, ceci afin de répondre aux difficultés et besoins des élèves et propose des activités ludiques ou de co éducation avec une forte implication des parents.

Atouts - Difficultés :

Points de vue municipal :

Mme Daugreilh est satisfaite des différents dispositifs et structures créés depuis plus de trois ans. Ces derniers semblent répondre aux besoins de la population. Cependant elle relève que cette compétence enfance jeunesse devrait s'étendre pour une mutualisation et une meilleure prise en compte des besoins des enfants sur le territoire de la communauté des communes.

Mme Deffès, en qualité de coordinatrice CEL, regrette qu'une meilleure communication auprès des nombreuses associations désirant participer au dispositif CEL n'est pas été réalisée et que la lourdeur du travail de coordination n'est pas été prise en compte, pas de financements spécifiques de l'Etat, pas d'allègement des autres missions par l'employeur. De ce fait, le renouvellement du CEL, après trois ans d'existence est compromis.

L'équipe récemment constituée à la MJC a besoin de plus de temps pour pouvoir élaborer de nouvelles directives.

La coordinatrice CLAS semble être globalement satisfaite du dispositif. Elle souhaite développer les relations entre parents et enseignants.

Points de vus des écoles :

- le Groupe Scolaire Pierre Guillard : le directeur et les enseignants approuvent la distinction entre les différents locaux (salle de classe, CLSH, aide aux devoirs) les différentes prises en charge semblent être adaptées aux besoins de l'école.

- le groupe scolaire St Martin : le personnel enseignant, communique aux enfants et parents les dispositifs conduits dans le public (CLAS, ramassage scolaire), afin de leur permettre d'y participer. Cet établissement assure cependant un périscolaire non habilité, mais de qualité.

Les enfants fréquentant le CLSH, nous disent leur satisfaction quant aux activités qui leur sont proposées (accueil du matin, cantine, pause méridienne, étude).

Par faute de temps, nous n'avons pu interviewé les enfants de l'école privée, ainsi que les parents des 2 écoles.

conclusion : pistes de réflexion

Le premier constat nous permet de dire, qu'un service périscolaire habilité est bien développé et soutenu par la commune. En effet, celle-ci souhaite maintenir une dynamique locale à travers les services de proximités développés. Mais l'adjointe regrette que la communauté de communes n'ait pas pris la compétence enfance jeunesse. De plus le CEL ne sera certainement pas reconduit pour deux raisons :

-faute d'informations sur le contrat - démobilitation des coordinateurs manquant de temps et de moyens.

La piste de réflexion suivante pourrait être développée afin d'optimiser le périscolaire :

Le personnel pédagogique du CLSH, souhaiterait être impliqué dans le projet d'école afin de proposer des initiatives davantage en cohérence. Il pourrait être un relais de choix avec les parents et de par ce fait, avoir une reconnaissance en matière de coéducation (complémentaire et non concurrente)

Pistes relative à l'enquête :

- relever le point de vu des parents
- relever le point de vu des instituteurs
- relever le point de vu des enfants fréquentant le CLAS
- interview des élus faisant partie de la Communauté de Communes

III-2-5 Canton de Castelnau R.B et SIVOS « Vilasom »

A travers la pré-enquête que nous a proposée la commission enfance jeunesse du Pays du Val d'Adour, nous avons eu l'occasion d'enquêter sur quatre sites différents, avec le soutien de notre référente, Sandrine Pradère :

- Castelnau
- Madiran
- Le RPI de Lascazères, Soublecause, Hagedet et Villefranque
- Le SIVOS « Vilasom » : Vidouze, Lahitte et Sombrun.

Cette semaine nous a permis d'interroger plusieurs acteurs et bénéficiaires du périscolaire :

- Mr Granier : directeur de l'école de Castelnau
- Mr Lannes : enseignant à l'école de Soublecause
- Mme Fortin : directrice de l'école de Madiran
- Mme Knoll Hélène : coordinatrice du CLSH « Les Castels » à Lascazères
- Melle Pradère Sandrine : animatrice au CLSH « Les Castels » à Lascazères
- Melle Poutch Synthia : animatrice au CLSH « Les Castels » à Lascazères
- Mme Maisonhaute Aline : animatrice au CLSH « Les Castels » à Lascazères
- Mr Ponnau : Maire de Vidouze et Président du SIVOS
- Mme Marguerite Mounou : ATSEM et directrice du CLAE
- Mme Simone Fourcade : animatrice du CLAE
- Mme Maria Chourré : animatrice du CLAE
- Mme Valérie Hougassé : animatrice du CLAE
- Mme Daphnée Stalder : maman porteuse d'un projet
- 15 enfants de l'école de Sombrun
- 10 enfants de l'école de Lascazères

Nous n'avons pas pu rencontrer Mr Bourbon, président de la Communauté des communes « Les Castels », il était malade.

Un périscolaire structuré : un enjeu pour le territoire ?

Ces différentes rencontres nous ont permis de constater que dans deux de ces lieux, le périscolaire est installé avec des structures habilitées, et les deux autres ne fonctionnent qu'avec une simple garderie.

- Au sein du RPI de Lascazères, le CLSH bénéficie du soutien de la Communauté de Communes et fonctionne en CLAE depuis 5 ans. De nombreux projets ont vu le jour entre les écoles de Lascazères de

Soublecause et le CLSH « les Castels », tant sur le temps périscolaire que scolaire.

- Quant au SIVOS de « Vilasom », il a créé un CLAE sur le RPI de Vidouze, avec l'appui technique de l'association SOLEIL, et a permis à quatre personnes de se former à l'animation et de développer des ateliers structurés.
- En ce qui concerne l'école de Madiran, les enseignants ont mis en place une fois par semaine des ateliers entre 13h00 et 14h00 et souhaiteraient travailler en partenariat avec une équipe d'animation si un projet de périscolaire structuré se mettait en place. A cette occasion une maman nous a fait part de son envie de développer un accueil périscolaire, voilà pourquoi elle a débuté une formation BAFA avec l'association SOLEIL.
- Pour finir, le directeur de l'école de Castelnau souhaiterait un appui technique pour créer un périscolaire structuré, n'ayant pas assez de temps pour monter un tel projet seul.

Qu'en est-il de l'aide aux devoirs ?

Nous avons pu remarquer que sur aucun des sites, un accompagnement à la scolarité n'a été mis en place pour différentes raisons :

- pas ou peu de besoins identifiés
- pas de demande explicite de la part des parents

Pourtant une institutrice nous a signalé le problème de l'accueil d'enfants étrangers. Elle souhaiterait la mise en place d'un dispositif adapté, mais la hiérarchie n'a pas pris en compte sa demande.

Nous avons également appris que des parents rétribuent des personnes qui font de l'aide aux devoirs.

Il faut cependant souligner que ce travail n'est pas exhaustif, car nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer d'élus, ni de parents utilisant les services du périscolaire.

Nous avons malgré tout pu constater différents points :

Points positifs	Points négatifs
Développement et pérennisation d'emplois féminins Atout pour le maintien des écoles	Faire comprendre l'intérêt du périscolaire aux parents et aux élus La situation rurale fait que les parents

rurales Intérêts éducatifs dans les temps libres Volonté du milieu enseignant Appuis techniques et pédagogiques de l'association SOLEIL Formation des animateurs	n'ont pas toujours besoin de la garderie Pas de réelle concertation, confrontation entre milieu enseignant, élu et parents Une structure habilitée représente un coût pour la commune et des difficultés à fonctionner dans le temps : salaires, formation Difficulté pour pérenniser les emplois : beaucoup d'emplois aidés
--	---

Le point de vue des enfants

Les ateliers périscolaires sont plébiscités par les enfants sur les deux écoles qui en proposent.

Pistes de réflexion par rapport au site

- peut-être faudrait-il organiser une rencontre entre le milieu enseignant et les élus pour une concertation sur l'intérêt et la mise en place du périscolaire structuré, sur les sites de Madiran et de Castelnau
- informer ces mêmes écoles sur les politiques contractuelles
- concertation et information auprès des parents

Pistes de réflexion par rapport à l'enquête qui va suivre

- rencontrer des élus, des parents et des enfants sur les différents sites, car nous n'avons pas eu l'occasion d'en rencontrer

IV- ANALYSE ET PISTES DE REFLEXION

IV-1 Secteur par secteur

Garlin

- Sur ce secteur, il apparaît qu'il n'y a pas de CLAE ni de projet existant bien qu'il y ait une certaine envie de la part des enseignants, des élus, des animateurs et des parents.

A contrario, on s'aperçoit qu'il y a un souci et une volonté très forte de professionnalisation pour les encadrants des temps périscolaires ainsi qu'un désir de collaboration pour amener et mener différents projets.

On ressent clairement un manque au niveau de l'information sur un périscolaire habilité (formation, encadrement, projet pédagogique, ...) même pour les professionnels de l'animation.

- Pour l'accompagnement à la scolarité, on constate des besoins plutôt diffus selon les différents sites. Il y a un intérêt pour ce système, mais des freins existent au niveau de l'organisation avec le transport et les familles. Il faudrait mettre en place un travail de réflexion sur la forme que pourrait prendre un accompagnement à la scolarité adapté au milieu rural.

Vic en Bigorre

- Il existe une bonne dynamique locale, une organisation périscolaire bien adaptée dans le secteur public qui entraîne une meilleure prise en compte des enfants.

Dans le secteur privé, une bonne implication et une forte dynamique pour soutenir l'enfant est à noter durant les temps périscolaires : autant les instituteurs, les parents que l'équipe encadrante sont investis.

- On constate, dans le secteur public, une forte pérennisation des postes d'animateurs : 14 emplois pérennisés sur 17 postes. Le personnel est formé bien que la plupart des diplômés soient non professionnels.
- Il apparaît que les informations concernant le dispositif CLAS sont diffusées aussi bien dans le secteur privé que public.
- Seul le secteur de Vic possède un dispositif CLAS.
- Un manque de cohésion est toutefois présent au niveau des associations pour le soutien et le renouvellement du CEL.

- L'élue rencontrée souhaiterait que la Communauté de Communes prennent en charge la compétence Enfance Jeunesse.

CC « Bastides et vallons du Gers »

- Sur le secteur, il y a une forte volonté politique d'apporter un périscolaire structuré, de former le personnel encadrant et de proposer un service de qualité.
Tout autour de l'école (parents, élus, équipe d'animation), il existe une demande mais le corps enseignant ne perçoit pas toujours l'intérêt de la mise en place d'un tel dispositif : il faudrait bien baliser le rôle de chacun et permettre des concertations afin d'ouvrir le débat.
- Au niveau de l'accompagnement scolaire, il y a encore du chemin à faire. Le sujet pourrait être l'objet d'une réflexion particulière dans le cadre du comité de pilotage du CEL.
- Un manque de concertation gêne la mise en place d'un périscolaire structuré.

CC « Hautes vallées de Gascogne »

- La Communauté de Communes a pris en charge la compétence Enfance Jeunesse et a donc fait passer en priorité la résolution du problème du périscolaire non habilité.
- Un diagnostic a été fait par les FRANCAS sur la demande de la Communauté de Communes. Celui-ci a mis en avant un réel besoin de structuration.
- Un périscolaire habilité va voir le jour en janvier 2004 à titre expérimental jusqu'au mois de juin qui donnera lieu à un bilan.
Ce projet a été bien accueilli par l'ensemble des personnes concernées (parents, instituteurs, animateurs, élus, enfants). Cependant, il apparaît que les parents ont eu l'impression de ne pas avoir été assez consultés.
Il y a eu un travail en commun avec les différentes écoles pour l'écriture du projet pédagogique en relation avec le projet d'école.
Un projet qui globalement a remporté un réel intérêt : tout le monde est en attente du résultat. Il apparaît quelques craintes formulées par les parents et les instituteurs qui sont en attente de plus amples informations.
- En ce qui concerne l'accompagnement à la scolarité, il n'y a rien de concret sur le secteur : une étude surveillée existe sur le groupe scolaire de Villecomtal, gérée par une animatrice. Il apparaît, après information que le dispositif CLAS serait accueilli favorablement par tous les acteurs. Il reste à définir et à informer sur l'aide à la scolarité.

- Quelques difficultés sont ressorties, notamment au niveau du service payant qu'apporterait le périscolaire habilité ou encore, la peur de trop surcharger la journée des enfants.

Canton de Castelnau RB et SIVOS VILASOM (Vidouze, Lahitte, Sombrun)

- Il existe 2 fonctionnements parallèles :
 - 2 secteurs structurés où il y a une réelle motivation de l'ensemble des acteurs. On y retrouve des équipes d'animation formées ainsi que des projets mis en route.
Il y a une volonté de pérennisation des emplois pour un CLAE, mais on retrouve malgré tout pas mal d'emplois aidés.
 - 2 secteurs où il n'y a pas de périscolaire structuré, malgré la motivation des enseignants prêts à collaborer. Il y a un sentiment de manque.
Il apparaît un manque d'information et de concertation ainsi que des appuis techniques.
- Il n'existe actuellement pas d'accompagnement scolaire officiel ni de besoins identifiés dans ce sens là, mais nous avons appris que des initiatives privées proposent un service d'aide aux devoirs et de rattrapage contre rémunération .
- Il en résulte qu'il y a encore beaucoup de méfiance et de craintes par rapport à ce système.

IV-1 En conclusion

Quelle est la place du péri-scolaire dans notre secteur d'enquête à ce jour ?

Pour répondre à cette question, nous avons examiné la prise en compte des temps libres de l'enfant par la collectivité et l'organisation de la journée scolaire sur le secteur étudié.

Les organisation intercommunales :

Nous avons constaté de grandes disparités : les nouvelles communautés de communes choisissent de développer de véritables projets éducatifs locaux et cette politique enfance jeunesse est pour elles une priorité et un véritable axe de développement local. Les exemples des communautés de communes gersoises (Bastide et Vallons du Gers et Hautes vallées de Gascogne) sont à ce titre très intéressantes.

Les communautés de communes moins récentes n'ont pas choisi cette compétence (Maubourguet, « Echez et Montanérez ») à l'exception de la CC

« Les Castels » mais celle-ci, la plus petite de France dit-on, n'a pas un bassin de vie suffisant pour viabiliser son projet éducatif.

Pour les petites communes qui souhaitent garder leurs écoles, la mise en place d'un projet éducatif local est un vrai souci qui les oblige à trouver des solutions intercommunales autres, exemple le SIVOS Vilasom. Pour d'autres collectivités, nous avons pu constater un manque de connaissance des contraintes réglementaires et la mise en place de solutions précaires et insatisfaisantes.

Les enfants et la scolarisation sur le secteur étudié :

Le territoire est caractérisé par un maillage assez dense de petites écoles rurales organisées en regroupements pédagogiques intercommunaux avec des effectifs réduits, sur les 33 écoles 8 écoles des bourgs centre comptent plus de 60 enfants, 15 en reçoivent moins de 20. Seulement 6 écoles fonctionnent en semaine à 4.5 jours de classe par semaine, elles sont toutes sur le 65, les autres sont en 4 jours.

Le transport scolaire pèse lourd sur la journée des enfants :

Les écoles étant organisées en RPI, les enfants sont généralement transportés en bus sur leur école. La durée maximum du trajet est de 30 mn à 1h suivant les sites. Sur chaque site, une réflexion est menée pour réduire le plus possible ce temps de transport.

Il semble toutefois que l'organisation des transports scolaire soit une des raisons évoquée pour expliquer une forme de contraction du temps scolaire : La journée commence entre 8h30 et 9h et se termine dans la plupart des cas entre 16h et 16h30. Ceci entraîne généralement une réduction importante de la pause méridienne qui varie de 45mn à 1h30 dans le meilleur des cas.

La question du respect des rythmes des enfants nous semble globalement peu pris en compte dans cette organisation. (cf annexe n° 9)

Le déplacement collectif des enfants complique également des perspectives de développement d'activités péri-scolaires notamment le soir.

Les liens entre le temps périscolaire et le temps scolaire :

Ils s'existent à peu près partout (locaux, matériels partagés, personnels communs, actions ponctuelles communes,...) ou il y a un CLAE ou une garderie mais sont généralement informels. Peu de CLAE intègrent réellement cette dimension dans leur projet pédagogique. Nous constatons toutefois beaucoup d'interrogations et d'attentes dans le domaine des collaborations possibles entre l'école et le péri-scolaire.

Des clarifications sont nécessaire sur le rôle et les fonctions de chacun et notamment sur la fonction éducative du péri-scolaire.

Quelle place pour un péri-scolaire structuré ?

Actuellement, une évolution très positive :

A ce jour, la structuration du péri-scolaire progresse à grands pas. Le développement de centres de loisirs associés à l'école, l'effort de formation des personnels en place, le développement des politiques contractuelles, sont les orientations prises par la plupart des collectivités rencontrées pendant notre enquête. Cette évolution devient possible sur les secteurs où un appui technique avec des animateurs professionnels est en place (Les Francas sur la CC « Hautes Vallées de Gascogne », SOLEIL sur la CC « Les Castels » et le SIVOS, le service enfance jeunesse de Vic).

Toutefois nous avons constaté qu'il y a très peu de professionnels diplômés qui travaillent à l'encadrement des enfants dans le périscolaire (13 sur 106). La formation la plus fréquente est le BAFA, diplôme non professionnel. (Cf annexe n°7)

La formation participe à la stabilité et à la pérennisation des postes d'animateurs (animatrices plutôt). Une tendance forte se dégage vers le développement de contrats à durée indéterminée et va vers l'intégration des personnes dans la fonction publique territoriale même si les contrats précaires sont toujours très présents. Cette évolution est sensible même dans les structures de petite taille.

Pistes de travail à mettre en place pour accompagner cette évolution :

- On constate que lorsqu'une Communauté de Communes suffisamment importante prend en charge le secteur Enfance Jeunesse, il y a moins de problèmes pour la concrétisation de projets éducatifs.
- Un travail de fond reste à faire sur la connaissance de la chronobiologie et des rythmes de l'enfant auprès de l'ensemble des acteurs locaux. La pause méridienne semble vraiment très réduite (« qu'on nous laisse le verre pour le dessert » enfant de Marciac).
- Pour les repas, il serait souhaitable d'analyser les différentes formules proposées (qualité, quantité, fournisseurs, etc...)
- Une information est à faire sur l'ensemble du territoire sur :
 - l'accompagnement à la scolarité,
 - l'intérêt éducatif des temps péri-scolaires,
 - la nouvelle réglementation,
 - les différentes politiques contractuelles permettant le financement de projets éducatifs locaux,
 - les diplômes et les formations aux métiers de l'animation socio éducative.

GLOSSAIRE

AFPS : Attestation Formation aux Premiers Secours

ARVEJ : Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et de la Jeunesse

BAFA : Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitudes aux fonctions de Directeur

BCD : Bibliothèque Centrale Départementale

BEATEP : Brevet d'Etat d'Animateur technicien d'Education Populaire

BIJ : Bureau d'Information Jeunesse

CAF : Caisse d'Allocation Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDI : Contrat Durée Indéterminée

CE : Contrat Enfance

CEC : Contrat emploi Consolidé

CEL : Contrat Educatif Local

CES : Contrat Emploi Solidarité

CETL : Contrat Educatif Temps Libre

CG : Conseil Général

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CL : Centre de Loisirs

CLAE : Centre de Loisirs Associé à l'Ecole

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

CLIS : Classe d'Intégration Scolaire

CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement

CMPP : Centre Médicaux Psycho- Pédagogique

CNASEA : Centre National pour L'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles

CR : Conseil Régional

CTL : Contrat Temps Libre

DDASS : Direction Départementale d'Action Sanitaire et Sociale

DEFA : Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animateur

DSD : Direction Sociale Départementale

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FASILD : Fond d'Action Sociale d'Intégration et de Lutte contre la
Discrimination

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

FJEP : Foyer des Jeunes d'Education Populaire (association d'éducation
populaire, Marciac)

FJT : Foyer des Jeunes Travailleurs

FONJEP : Fonds d'Aide pour les Jeunes de l'Education Populaire (aide à l'emploi
des animateurs)

IA : Inspection Académique

MJC : Maison des Jeunes et de Culture

PEEP : Parents d'Elèves de l'Education Publique

PVA : Pays du Val d'Adour

RASED : Réseau d'Aide Spécialisée

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

SAGV : Solidarité avec les Gens du Voyage

SICTOM : Syndicat Intercommunaux des Traitements des Ordures Ménagères

SIVOM : Syndicat a Vocation Multiple

SIVOS : Syndicat Intercommunal a Vocation Scolaire